



# Soutenons nos entreprises

## Les CCI de Nouvelle-Aquitaine en 1<sup>ère</sup> ligne

Dans cette crise sanitaire sans précédent, l'Etat a désigné les CCI comme les « interlocuteurs de premier rang » pour les entreprises impactées. Les 14 CCI de Nouvelle Aquitaine avaient anticipé cette décision, en créant dans chaque territoire, des cellules d'accompagnement pour assurer une continuité du service. Plus de 8 000 demandes d'information et d'accompagnement ont ainsi été traitées. Principales demandes : aides financières disponibles, mobilisation de l'aide forfaitaire de 1500 €, temps partiel, suspension des charges de loyers et d'énergie... « *Un chiffre qui est en constante progression* » selon Jean-François Clédel, Président de la CCI Nouvelle-Aquitaine qui rappelle que « *si la volonté des CCI est de ne pas laisser seuls, les chefs d'entreprise face à cette double crise sanitaire et économique, il appartient aux CCI de jouer leur rôle « d'alerte » vis-à-vis des pouvoirs publics* ».

## Les conditions nécessaires à la reprise de l'activité dans les entreprises

Alors que le Gouvernement exprime son souhait de voir l'activité se poursuivre dans tous les secteurs, sous réserve de pouvoir garantir les conditions de sécurité suffisantes, qu'un plan de soutien à l'économie d'importance est en cours, de nombreuses interrogations subsistent : déclarations parfois contradictoires, imprécision encore existante sur les dispositifs envisagés ou décidés, difficultés techniques rencontrées par les entreprises pour bénéficier des premiers dispositifs

Inquiètes de cette situation d'incertitude qui risque de placer en très grande difficulté de nombreuses entreprises, dans les mois à venir, les CCI de Nouvelle-Aquitaine, en conclusion de leur réunion de crise de mardi soir, identifient six conditions indispensables à la reprise de l'activité :

- 1. Les messages du Gouvernement doivent être plus clairs, concordants et précis**, afin de rassurer les entrepreneurs, dont on attend la relance de l'activité, et les salariés, sur les mesures de protection appropriées, pour garantir leur sécurité.
- 2. Les dispositifs annoncés, soutenus par des annonces médiatiques fortes, doivent être au rendez-vous.** Sur l'activité partielle, une forte angoisse est générée par les problèmes techniques rencontrés pour la déclaration en ligne, du fait de la saturation des plateformes. Le manque de clarté des critères d'éligibilité des secteurs, entreprises et/ou situations particulières est aussi perturbateur.
- 3. L'interdépendance de l'économie nécessite un mouvement collectif de l'ensemble des entreprises** des chaînes de production et des chaînes logistiques. En particulier, la fermeture des grands donneurs d'ordres et des grands fournisseurs de matières premières, composants et équipements, a entraîné le ralentissement, voire la fermeture de nombreuses TPE, PME/PMI et touche même les ETI.
- 4. Sur la commande publique, les donneurs d'ordres publics et autres acteurs ayant autorité doivent décider de concert la réouverture des chantiers.**
- 5. La reprise d'activité étant subordonnée au maintien du crédit inter-entreprises au niveau habituel**, il est nécessaire d'avoir un engagement vertueux des entreprises et une surveillance particulière des retards de paiement.
- 6. Un accès « facilité » aux équipements de protection individuelle** nécessaires (masques, gel ou solution hydro alcoolique, gants...) pour les entreprises des filières concernées est indispensable et urgent. Le dirigeant demeure responsable de la sécurité des collaborateurs.

### **Anticiper la sortie de crise**

Les remontées du « terrain » constatées par les collaborateurs des CCI montrent que pour un certain nombre d'entreprises, notamment dans le **Tourisme et l'hôtellerie/restauration**, l'année 2020 est déjà perdue ! Certains dispositifs semblent insuffisants et doivent être étendus à 12 mois, voire davantage. Pour les plus petits, comme les indépendants et les commerçants, les dispositifs annoncés paraissent dérisoires. Quant aux acteurs du petit commerce non alimentaire, que les Pouvoirs Publics ont cherché à relancer dans les opérations « Cœur de ville » et « Centres-Bourgs », ils se sentent victimes d'une concurrence déloyale, en raison de la fermeture actuelle qui leur est imposée, alors que d'autres sont autorisés à maintenir ouverts leurs rayons non alimentaires

### **Les résultats de l'enquête Flash Impact CoronaVirus**

L'enquête réalisée par les 14 CCI Territoriales auprès de 15 000 entreprises (entre le 19 et le 24 mars) montre un très fort impact de l'activité pour 88% des entreprises interrogées avec une fermeture de leur établissement pour la moitié d'entre-elles. Près de 80% ont subi une forte baisse du CA qui se situe pour 2/3 à hauteur de 50%. Enfin, 60% des entreprises connaissent une tension dans leur trésorerie. Le report des échéances sociales ou fiscales et le financement des salariés via le chômage partiel sont les principales attentes.

*[Enquête disponible sur le site de la CCI Nouvelle Aquitaine \(www.nouvelle-aquitaine.cci.fr\)](http://www.nouvelle-aquitaine.cci.fr)*

### **VOS CONTACTS PRESSE**

**CCI Nouvelle-Aquitaine :**

Philippe GARCIA 06 20 63 53 83 / [philippe.garcia@nouvelle-aquitaine.cci.fr](mailto:philippe.garcia@nouvelle-aquitaine.cci.fr)